

Le titulaire du BAC PRO ASSP exerce des activités de soins d'hygiène et de confort, d'aide aux actes de la vie quotidienne, de maintien de la vie sociale auprès de personnes en situation temporaire ou permanente de dépendance, en structures collectives.



Conditions d'admission

L'accès en classe de seconde est ouvert aux élèves de 3^{ème}. Mais des élèves issus d'une classe de seconde ou première générale ou technologique ou titulaire du CAP ATMFC pourront intégrer la classe de première ASSP s'il reste des places disponibles.

Cette formation ne vise pas seulement le travail auprès d'enfants mais aussi le travail auprès de la personne âgée et de l'adulte en situation de handicap.

Attention : lors de l'inscription, l'élève devra fournir un certificat d'immunisation contre l'hépatite B.



Qualités requises

- ✚ Etre travailleur, motivé et à l'écoute des autres
- ✚ Savoir aider les autres
- ✚ Aimer le travail d'équipe
- ✚

Capacité d'accueil : 30 places par année

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, les élèves participent obligatoirement à la formation Sauveteur Secouriste du travail.

Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)

22 semaines réparties sur les 3 années :

- En classe de seconde : 2 périodes de 3 semaines dont une période se déroule dans une structure pour personnes en perte d'autonomie
- En classe de première et de terminale : 4 périodes de 4 semaines réparties sur les 2 années

dont 3 périodes se réalisent auprès d'adultes non autonomes.

Il est important de changer de lieu de PFMP au cours des 3 années de formation.



Débouchés

Vie active : En tant qu'Agent de Service Hospitalier (ASH)

Possibilités de poursuite d'études

- ✚ Concours et préparation aux concours des centres de formation : aides-soignantes, Accompagnant Educatif et Social (AES), auxiliaire de puériculture, Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF), moniteur-éducateur, éducateur de jeunes enfants...
- ✚ BTS économie sociale et familiale, BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social
- ✚ La mention complémentaire aide à domicile
- ✚ La voie de l'apprentissage (préparateur en pharmacie, assistante dentaire...)
- ✚ La formation complémentaire secrétariat médical

Résultats aux examens

2017	2018	2019	2020	2021
85 %	83 %	75 %	86 %	78 %

